

3 avril 2018

**ASSEMBLÉE DE CONSULTATION
CONCERNANT LES RÈGLEMENTS 2018-425 ET 426**

La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Aucun résident ne s'est présenté à la séance de consultation.

Fermeture de la séance de consultation, il est 19h00.

Louis Coutu, maire

Majella René, directrice générale et
Secrétaire-trésorière

3 avril 2018

**PROVINCE DU QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE**

Procès-verbal d'une séance régulière de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 3 avril 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent : M. Paul Henri Arès, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30 sous la présidence de M. Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle. Mme Majella René, directrice générale, fait fonction de secrétaire.

Cinq résidents sont présents.

1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ordre du jour;
2. Présentation par Annick Bernier, CPA, CA de chez Deloitte, de l'état financier vérifié au 31 décembre 2017;
 - 2.1 Résolution concernant le PAERRL;
3. Période de questions;
4. Adoption du procès-verbal du 6 mars 2018;
5. Suivi au procès-verbal;
6. Approbation des comptes payables et rapport des dépenses durant le mois s'il y a lieu;
 - 6.1 Résolution pour autoriser la confection d'une mosaïque selon la soumission reçue et prévue au budget;
7. Correspondance;

8. Adoption du second règlement 2018-425 modifiant le règlement de lotissement 2006-284;
9. Adoption règlement 2018-426 modifiant le règlement de zonage 2006-282;
10. Avis de motion concernant le règlement 2018-427 modifiant le règlement permis et certificats 2006-286 et dépôt du projet du règlement;(dispense de lecture)
11. Résolution pour accepter la soumission 18-125 déposée par Bombardier Électrique inc qui concerne le branchement de l'enseigne numérique;
12. Résolution concernant la base de béton pour l'enseigne numérique;
13. Résolution concernant l'octroi de contrat à nos fournisseurs pour les travaux de voirie;
14. Résolution pour la réception finale des travaux exécutés par CWA inc;(station d'épuration)
15. Résolution pour autoriser l'installation de l'antenne Wi-Fi;
16. Résolution pour mandater la firme d'ingénierie WSP pour la préparation des plans et devis concernant le 10^e rang dans le cadre du programme AIRRL (accélération des investissements sur le réseau routier local) ;
17. Résolution pour autoriser l'achat et l'installation d'une borne électrique;
 - 17.1 Résolution pour autoriser l'installation de la borne électrique;
 - 17.8 Résolution pour signer l'entente avec Hydro-Québec;
18. Résolution pour demander au MTMDET l'ajout d'une enseigne pour indiquer à la population le Terrain des loisirs à partir de la route 243;
19. Voirie;
 - 19.1 Résolution pour s'approprier la somme de 10 000\$ au fonds carrières et sablières;
20. Dossiers discutés à la MRC du Val-Saint-François;
21. Comité;
22. Affaires nouvelles;
23. Période de questions
24. Levée de la session;

2018-04-40

Considérant que chacun des membres du Conseil a pris connaissance de l'ordre du jour de cette séance, lequel a été lu par madame la directrice générale;

Il est proposé par le conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien et résolu

Que l'ordre du jour proposé aux membres de ce conseil soit adopté tel que modifié avec l'ajout du point 2.1 et de laisser le point « Affaires nouvelles» ouvert à toutes autres discussions.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-41

2. DÉPÔT DE L'ÉTAT FINANCIER VÉRIFIÉ AU 31 DÉCEMBRE 2017

Mme Anick Bernier, CPA, Ca et Simon Fortier, Auditeur adjoint Ils nous présentent l'état financier vérifié au 31 décembre 2017. Mme Bernier répond aux questions du conseil.

PROPOSÉ PAR : Réal Vel
APPUYÉ PAR : Denis Vel
ET RÉSULU

QUE l'état financier vérifié au 31 décembre 2017 déposé par la firme Deloitte soit accepté tel que préparé et déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2.1 RÉSOLUTION CONCERNANT LE PAERRL 2017

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 98 653 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2017;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

POUR CES MOTIFS, sur une proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin et résolu que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance.

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 6 MARS 2018

Considérant que tous et chacun des membres du Conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle ont déclaré et reconnu avoir reçu, avant ce jour, une copie du procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2018;

Qu'une dispense de lecture du procès-verbal est accordée à Mme René;

Il est proposé par le conseiller Réal Vel et appuyé par le conseiller Jacques Bergeron et résolu

Que le procès-verbal de la séance régulière 6 mars soit accepté tel que déposé;

M. le maire demande le vote pour l'adoption du procès-verbal tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

5. SUIVI AU PROCÈS-VERBAL

Retour sur le point suivant:
Ian Fournier : le dossier suit son cours.

M. le maire appelle le point suivant.

2018-04-44

6. ADOPTION DES COMPTES PAYABLES

M. Jacques Bergeron demande à recevoir les comptes payables en fichier PDF avant la séance du conseil.

Mme René dépose les rapports des dépenses payées durant le mois ;

Proposé par : Réal Vel

Appuyé par : Denis Vel

Et résolu que les comptes soient approuvés et ordonnés d'être payés tels que lus :

Dépenses par fonction avec taxe nette (= moins TPS et TVQ)

ADMINISTRATION GÉNÉRALE	9 941,75 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	27 801,58 \$
TRANSPORT	12 610,35 \$
HYGIÈNE DU MILEU/DÉCHET DOMESTIQUE	1 860,44 \$
AMÉNAGEMENT ET URBANISME	1 557,48 \$
LOISIRS ET CULTURES	2 797,59 \$
ADMINISTRATION	- \$
AUTRES ACTIVITÉS ET AFFECTATION	- \$
AJUSTEMENT OU REMBOURSEMENT	- \$
	<u>56 569,19 \$</u>
REMISE FÉDÉRALE	2 467,72 \$
REMISE PROVINCIALE	6 392,67 \$
TPS à recevoir	708,87 \$
TVQ à recevoir	707,11 \$
FTQ	375,29 \$
TOTAL	<u>67 220,85 \$</u>
Dépense durant le mois	34 980,17 \$
Salaire déboursé à la séance du conseil	9 833,05 \$
Salaire déboursé durant le mois	5 614,87 \$
Grand total	<u>117 648,94 \$</u>

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-45

6.1 MOSAÏQUE DU CONSEIL 2017-2021

PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR : Jacques Bergeron

ET RÉSOLU

QUE le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission reçue de L'Atelier du Village au montant de six cent soixante-quinze dollars (675\$) plus les taxes applicables;

Que le montant sera pris à même le budget prévu à cette fin;

Que le paiement sera fait en deux versements, le premier à la commande et l'autre à la réception de la mosaïque;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents

7. CORRESPONDANCE

La correspondance sera conservée dans nos archives pour y être mise à la disposition de ceux qui désireraient en voir copie et communication et qu'il soit donné suite à la correspondance selon les bons vœux de ce conseil.

2018-04-46

7.1 DEMANDE DE COMMANDITE POUR L'ÉCOLE SECONDAIRE LE TOURNESOL- LE GALA TOURNESOL D'OR 2018

Considérant que nous avons des étudiants qui fréquentent l'École secondaire du Tournesol;
Considérant que nous voulons encourager la réussite scolaire;

PROPOSÉ PAR : Réal Vel
APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) pour l'organisation du Gala tournesol d'or.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-47

7.2 DEMANDE DE COMMANDITE DE L'ÉCOLE SECONDAIRE L'ODYSSÉE DE VALCOURT- GALA MÉRITAS 2018

Considérant que nous avons des étudiants qui fréquentent l'École secondaire du Tournesol;
Considérant que nous voulons encourager la réussite scolaire;

PROPOSÉ PAR : Réal Vel
APPUYÉ PAR : Jean-Pierre Brien
Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle contribue pour la somme de cent dollars (100\$) pour l'organisation du Gala méritas de l'École secondaire L'Odysée le 17 mai prochain;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-48

7.3 PROCLAMATION DE LA SEMAINE NATIONALE DE LA SANTÉ MENTALE 2018

Considérant que la Semaine nationale de la santé mentale se déroule du 7 au 13 mai ;

Considérant que le thème « Agir pour donner du sens » vise à renforcer et à développer la santé mentale de la population du Québec ;

Considérant que les municipalités du Québec contribuent à la santé mentale positive de la population ;

Considérant que favoriser la santé mentale positive est une responsabilité à la fois individuelle et collective, et que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société ;

Considérant qu'il est d'intérêt général que toutes les municipalités du Québec soutiennent la Semaine nationale de la santé mentale ;

Par conséquent, je Louis Coutu maire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle proclame la semaine du 7 au 13 mai 2018

« Semaine de la santé mentale » dans la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle et invite tous les citoyennes et citoyens ainsi que toutes les

entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfiques de l'astuce
Agir pour donner du sens.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-49

8. RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-425 SECOND

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT
NUMÉRO 2006-284 DANS LE BUT DE RETIRER LES NORMES
MINIMALES DE LOTISSEMENT CORRESPONDANT À UN
TERRAIN EN BORDURE D'UNE ROUTE PUBLIQUE NUMÉROTÉE
HORS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION**

ATTENDU QUE la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle applique sur son territoire un règlement de lotissement et qu'il apparaît nécessaire d'apporter des modifications à ce règlement;

ATTENDU QUE pour modifier un tel règlement, la municipalité doit suivre les procédures prévues aux dispositions des articles 123 et suivants de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU QU' une assemblée publique de consultation a été tenue le 3 avril dernier sur le PREMIER projet de règlement numéro 2018-425;

ATTENDU QUE la municipalité doit, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, adopter un second projet afin de poursuivre la démarche de modification du règlement de lotissement;

EN CONSÉQUENCE :
IL EST PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin
APPUYÉ PAR Denis Vel
ET RÉSOLU

- d'adopter par la présente le SECOND projet de règlement numéro 2018-425 conformément à l'article 128 de la Loi.

Louis Coutu, maire

Majella René, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 février
Adoption 6 février premier projet
Assemblée de consultation : 3 avril 2018
Adoption du second projet : 3 avril 2018

2018-04-50

9. RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-426

**VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO
2006-282 AFIN DE MODIFIER UNE DISPOSITION PORTANT SUR
L'ACCÈS AUX TERRAINS EN BORDURE D'UNE ROUTE
NUMÉROTÉE HORS DU PÉRIMÈTRE D'URBANISATION.**

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT qu'un règlement de zonage est actuellement applicable au territoire de la municipalité et qu'il est opportun d'apporter certaines modifications à ce règlement;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2017-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le règlement 2017-01 de la MRC vient modifier certaines dispositions concernant l'implantation de nouveaux accès en bordure d'une route publique numérotée hors du périmètre d'urbanisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné par Réal Vel lors de la session du 6 mars 2018;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement numéro 2018-426 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.30 portant sur l'accès aux terrains et aux aires de stationnement est modifié au cinquième paragraphe par le remplacement des sous points a) à d) par les sous-points suivants :

- a) En bordure les routes 220 et 243, un seul accès par terrain est permis. Toutefois, il est possible d'aménager un 2e accès pour les terrains ayant 2 fois la largeur minimale de terrain permise;
- b) Aucun accès ne doit être autorisé à moins de 30 mètres d'une intersection.

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

Louis Coutu, maire

Majella René, secrétaire-trésorière

Avis de motion : 6 février 2018

Adoption 6 février 2018 Premier projet

Assemblée de consultation : 3 avril 2018

Adoption du règlement : 3 avril 2018

Publication : 12 avril 2018

10. AVIS DE MOTION CONCENANT LE RÈGLEMENT 2018-427

Monsieur le conseiller Pascal Gonnin donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera présenté pour adoption, le règlement numéro 2018-427 modifiant le règlement 2006-286 sur les permis et certificats dans le but :

- D'ajouter aux documents nécessaires pour une demande de permis de construction, une autorisation du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports pour les terrains dont l'accès se fait sur une route publique numérotée hors des périmètres d'urbanisation.

Mme René dépose le règlement 2018-427 et demande une dispense de lecture

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2018-427
(Projet de règlement)**

VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 2006-286 DANS LE BUT D'AJOUTER AUX DOCUMENTS NÉCESSAIRES POUR UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION, L'AUTORISATION DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS, DE LA MOBILITÉ DURABLE ET DE L'ÉLECTRIFICATION DES TRANSPORTS POUR LES TERRAINS DONT L'ACCÈS SE FAIT SUR UNE ROUTE PUBLIQUE NUMÉROTÉE HORS DES PÉRIMÈTRES D'URBANISATION.

CONSIDÉRANT les pouvoirs attribués par la Loi à la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt de la municipalité de modifier le règlement sur les permis et certificats

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption par la MRC du Val-Saint-François du règlement 2017-01, un processus de concordance doit se faire afin de se conformer au schéma d'aménagement de la MRC;

CONSIDÉRANT que le règlement 2017-01 de la MRC vient modifier certaines dispositions concernant l'implantation en bordure de route publique numérotée hors des périmètres d'urbanisation;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement sera préalablement demandé;

EN CONSÉQUENCE :

IL EST PROPOSÉ PAR _____
APPUYÉ PAR _____
ET RÉSOLU

QUE le projet de règlement numéro 2018-427 est adopté et qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 4.3 du règlement sur les permis et certificats #2006-286 portant sur les documents requis pour l'obtention d'un permis de construction est modifié par l'ajout, sous le paragraphe g), de l'alinéa suivant :

« En plus du paragraphe précédent, dans le cas d'un terrain dont l'accès donne sur une route publique numérotée à l'extérieur des périmètres d'urbanisation, une autorisation du ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports doit être obtenue. À défaut d'avoir cette autorisation, aucun permis de construction ne pourra être délivré par la municipalité. »

Article 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.

2018-04-52

11. RÉOLUTION POUR ACCEPTER LA SOUMISSION 18-125 DÉPOSÉE PAR BOMBARDIER ÉLECTRIQUE INC

Considérant que nous avons pris la décision d'installer une enseigne numérique;

Considérant que l'endroit ciblé ne possède pas de branchement électrique;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission 18-125 de Bombardier Électrique inc.

Que le montant de la soumission est de mille cent quatre-vingt dollars (1180,00\$) plus les taxes applicables;

Que la dépense soit prise dans le budget de la TECQ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

12. RÉOLUTION CONCERNANT LA BASE DE BÉTON POUR L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE

Considérant qu'il nous manque des informations, le dossier est remis à une prochaine séance.

13. RÉOLUTION CONCERNANT L'OCTROI DE CONTRATS À NOS FOURNISSEURS POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE.

Considérant que nous avons reçu la liste des prix des équipements des fournisseurs de la région, les membres du conseil ont étudié les documents reçus et sont prêts à faire un choix.

2018-04-53

13.1 ÉQUIPEMENTS EX : CAMIONS, PELLES ET AUTRES

PROPOSÉ PAR Réal Vel

APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

ET résolu que

Que le conseil de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Pierre Brien à utiliser la liste de prix fournie pour la préparation de ces travaux en choisissant le fournisseur le moins onéreux et selon la disponibilité des fournisseurs.

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

2018-04-54

13.2 BALAI DE RUE

Considérant que le fournisseur est situé près de notre municipalité et qu'il n'y a pas de frais de transport;

PROPOSÉ PAR Denis Vel

APPUYÉ PAR Pascal Gonnin

ET résolu que

Que le balayage des rues soit confié à l'entreprise Transport d'eau Ouimette pour un an au montant de 100\$/h.

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande.;

2018-04-55

13.3 NIVELAGE

PROPOSÉ PAR Réal Vel

APPUYÉ PAR Jean-Pierre Brien

ET résolu que

Que le nivelage des chemins ainsi que l'épandage du calcium en flocons sera confié à Alain Boyer Excavation;

Que le prix du nivelage est situé entre 98\$ et 105\$/h selon la niveleuse utilisée;
Que l'épandage du calcium est à 53\$ la tonne, tout inclus plus les taxes applicables;

Que le conseil demande que le devers à 3% (crâne) soit respecté pour maintenir le bon écoulement des chemins;

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande.;

2018-04-56

13.4 ABAT POUSSIÈRE

Nous avons reçu trois soumissions et elles sont toutes conformes

flocon	Flocon	liquide	
Sel Warwick	Somavrac	Bourget	Somavrac
540\$/t	584\$/t	0,299	0,28
x 48t	x48	<u>102 400L</u>	<u>102 400L</u>
<u>25 920,00\$</u>	28 032,00\$	30 618.00 \$	28 672.00 \$
		2 passages	2 passages

PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR Réal Vel

ET résolu que

Considérant que nous demeurons avec le flocon;

Considérant que la compagnie retenue est Sel Warwick au coût de 540\$/tonne plus les taxes applicables;

Considérant que nous commanderons 48 tonnes pour nous permettre de faire deux passages durant la saison;

Qu'une première livraison (32T) devra être faite fin mai;

Qu'une deuxième livraison de (16T) devra être faite vers la mi- août;

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande.;

2018-04-57

13.5 DÉBROUSSAILLEUSE

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET résolu

Que le débroussaillage des chemins côté Sud soit confié à Marc Morin au montant de 75\$/h * ~~du kilomètre double~~ plus les taxes applicables.

*résolution 2018-05-73

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

2018-04-58

13.6 ABORD DE CHEMIN

PROPOSÉ PAR Jean-Pierre Brien

APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET résolu que

Que les abords de chemins soient confiés à Marc Morin pour un montant de 32,00\$/h du kilomètre double;

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

2018-04-59

13.7 ACHAT DE GRAVIERS

PROPOSÉ PAR Réal Vel

APPUYÉ PAR Denis Vel

ET résolu que

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle procèdera au rechargement des chemins Bourassa, Bellevue et des retouches de graviers dans les chemins qui seront ciblés après le dégel.

Que les chemins Beauregard et une partie de Sainte-Anne Nord seront rechargés dans la cadre du programme PIRL;

2018-04-60

13.8 ROCHES ET PONCEAUX

PROPOSÉ PAR Pascal Gonnin

APPUYÉ PAR Jacques Bergeron

ET résolu que

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie à Excavation Richard Bouthillette inc l'enlèvement des roches, des bordures, nettoyage de fossés et ponceaux au coût de 140\$/h pour la pelle et de 80\$,00\ h pour le camion;

Que les fournisseurs devront posséder tous les documents légaux pour exécuter les travaux demandés et être en mesure de les fournir sur demande;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolutions adoptées à l'unanimité des conseillers présents

14. RÉOLUTION CONCERNANT LA RÉCEPTION FINALE DES TRAVAUX ÉCUTÉS PAR CWA INC

Le dossier est remis à une séance ultérieure.

2018-04-61

15. RÉOLUTION POUR AUTORISER L'INSTALLATION DE L'ANTENNE WI-FI

Considérant que le conseil veut que la salle de conseil soit desservie par le Wi-Fi;

Considérant que nous pouvons installer une antenne relai du bureau situé au 142A Principale à la salle du conseil située au 145 rue de l'Église;

Considérant que nous avons reçu une soumission de Kreasof inc./La Paperasse au montant de 835,00\$ avant taxes

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise l'installation de l'antenne Wi-Fi au montant de huit cent trente-cinq dollars (835\$);

Que le montant soit pris dans le budget prévu à cette fin;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-62

16. RÉSOLUTION POUR MANDATER LA FIRME D'INGÉNIERIE WSP POUR LA PRÉPARATION DES PLANS ET DEVIS CONCERNANT LE 10^E RANG DANS LE CADRE DU PROGRAMME AIRRL (ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS SUR LE RÉSEAU ROUTIER LOCAL)

Considérant que nous voulons réhabiliter le 10^e rang en entier et profiter du programme AIRRL;

Considérant que nous avons besoin de plans et devis pour présenter notre demande au MTMDET;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la proposition de WSP déposées le 26 mars 2018 par M. Jean Beauchesne, ing;

Que le montant de l'offre de services est en deux parties :

- la première concerne les plans et devis au montant de deux mille six cent dollars (2600\$);
- la deuxième partie, la surveillance au montant de mille neuf cent cinquante (1950\$)

Que le document déposé fait partie intégrante de cette résolution;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-63

17. RÉSOLUTION POUR AUTORISER L'ACHAT D'UNE BORNE ÉLECTRIQUE

Considérant que nous pouvons profiter du regroupement de plusieurs partenaires pour la mise en place du programme Circuit Électrique;

Considérant que nous voulons offrir à notre population le service de recharge des véhicules électriques;

Considérant que nous voulons nous inscrire au Circuit Électrique et créer un incitatif pour la rétention des automobilistes dans notre municipalité;

Considérant que nous pouvons utiliser un montant provenant des Redevances ressources naturelles 2016 et 2017 de la MRC du Val-Saint-François au montant de trois mille cent quatorze dollars et deux sous (3114,02\$);

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle fasse l'acquisition d'une borne de recharge 240V de niveau 2 en configuration murale au coût situé entre 3000\$ et 4000\$;

Qu'une partie des frais sera imputée au budget Redevance de l'année 2017-2018 de la municipalité;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-64

17.1 RÉOLUTION POUR L'INSTALLATION DE LA BORNE ÉLECTRIQUE

Considérant que nous devons procéder à l'installation de la borne électrique;

Considérant que nous avons demandé un estimé des coûts d'installation à notre électricien;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil confie à Bombardier Électrique Inc. l'installation de la borne électrique;

Que le coût de la soumission 17-237 au montant de mille quatre cent cinquante-deux dollars (1452\$) soit acceptée;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-65

17.2 RÉOLUTION POUR SIGNER L'ENTENTE AVEC HYDRO-QUÉBEC

Considérant que la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle veut participer au déploiement de bornes de recharge pour véhicules électriques;

Pour ce motif, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par Denis Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle autorise M. Louis Coutu, maire et Mme Majella René directrice générale et secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle la dite entente de partenariat avec Hydro-Québec;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-66

18. RÉOLUTION POUR DEMANDER AU MTMDET L'AJOUT D'UNE ENSEIGNE POUR INDIQUER À LA POPULATION LE TERRAIN DES LOISIRS À PARTIR DE LA RUE PRINCIPALE (ROUTE 243)

Considérant que le terrain des loisirs n'a pas pignon sur la rue principale (route 243);

Considérant que les participants aux activités cherchent régulièrement l'endroit;

Considérant que nous ne pouvons installer une enseigne sur le terrain appartenant au MTMDET;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Pascal Gonnin, appuyé par le conseiller Réal Vel que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle demande au MTMDET d'installer une enseigne identifiant un terrain de jeux à partir de la rue principale (route 243) et l'intersection de Sainte-Anne Sud;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

19. VOIRIE

Les membres du conseil approuvent l'idée que M. Coutu, maire, M. Bergeron, conseiller et M. Pierre Brien fasse un tournée des chemins avec le responsable du nivelage de nos chemins pour s'assurer que les correctifs seront apportés. Durant cette tournée, ils en profiteront pour faire l'inventaire des poteaux, enseignes et ponceaux défectueux.

2018-04-67

19.1 RÉOLUTION POUR S'APPROPRIER UNE SOMME AU FONDS CARRIÈRES ET SABLIERES

Considérant que nous pouvons nous approprier une somme au fonds carrières et sablières pour l'entretien de nos chemins;

Considérant que nous voulons ajouter du gravier sur plusieurs chemins qui en ont besoin;

Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle s'approprie la somme de vingt-cinq mille dollars (25000\$) au fonds carrières et sablières.

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

20. DOSSIERS DISCUTÉS À LA MRC DU VAL-SAINT-FRANÇOIS

Le maire nous informe sur divers dossiers, l'information demeure disponible pour consultation au bureau municipal.

21. COMITÉ

21.1 Service de Surveillance : Mme Chantal Lacasse a été inscrite à la formation Secourisme en milieu de travail qui se tiendra à Valcourt le 1^{er} et 16 mai prochain. Les frais seront assumés par la Municipalité.

21.2 Pain Partagé : M. Denis Vel nous informe qu'un montant de 1031\$ a été recueilli.

21.3 Mesure d'urgence : La municipalité a signifié son intention de se joindre à notre Comité.

21.4 Parc René Vel : La toilette est déjà utilisée, nous devons demander une vidange plus tôt que prévu.

21.5 ZONE PATRIMOINE –ÉGLISE

Proposé par Réal Vel
Appuyé par Denis Vel

Et résolu

Que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle entreprenne la démarche pour faire reconnaître l'église comme bâtiment patrimonial ;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

21.5 Conseil d'établissement : Il nous demande si la municipalité pourrait envisager d'embellir la rue du couvent considérant que la CSS finalisera cette année les travaux. Suggestion luminaires décoratifs, pot de fleurs ou autres.

22. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun point

23. PÉRIODE DE QUESTIONS

La parole est remise à l'assistance

Le conseil reçoit les interventions de l'assistance.

M. le maire appelle le point suivant à l'ordre du jour.

2018-04-70

24. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par le conseiller Réal Vel que la présente session soit fermée, il est 42

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions »

2018-04-24

PROVINCE DU QUÉBEC MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, tenue mardi 24 avril 2018 à 19 h 30 à la salle du conseil sise au 145, rue de l'Église.

Sont présents :

M. Louis Coutu, maire.
M. Pascal Gonnin, conseiller
M. Denis Vel, conseiller
M. Jacques Bergeron, conseiller
M. Réal Vel, conseiller
M. Paul Henri Arès, conseiller
M. Jean-Pierre Brien, conseiller

Absent :

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Les membres présents forment le quorum et reconnaissent avoir reçu la convocation dans le délai prescrit par le CM.

Points de la convocation :

1. Base de béton pour l'enseigne numérique fixe;
2. Aviser le MAMOT que le refinancement sera moins de 100 000\$
3. Achat d'un nouveau chauffage pour le 142A Principale Est;

2018-04-71

1. BASE DE BÉTON POUR L'ENSEIGNE NUMÉRIQUE ET FIXE

Considérant que nous avons des fournisseurs dans notre secteur pour la confection d'une base de béton avec ancrage;
Considérant que la livraison sera plus facile;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Denis Vel, appuyé par le conseiller Pascal Gonnin que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle confie le mandat à Béton Multimix pour la fabrication de deux bases de béton avec 8 ancrages tel que le plan déposé;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-72

2. REFINANCEMENT DE MOINS DE 100 000\$ - MAMOT-MINISTÈRE DES FINANCES

Considérant que nous utiliserons un solde disponible pour diminuer le règlement d'emprunt 2012-403;
Considérant que le solde à refinancer sera de soixante-dix-huit mille dollars (78 000\$);
Considérant que le ministère des Finance ne supervise pas les financements inférieurs à cent mille dollars (100 000 \$)
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Réal Vel, appuyé par le conseiller Jean-Pierre Brien que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle avise le MAMOT –Ministère des Finances que nous refinancerons le montant auprès de notre institution financière;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-73

3. REMPLACEMENT DU CLIMATISEUR ET CHAUFFAGE AU 142 PRINCIPALE EST

Considérant que le climatiseur et chauffage du bureau section caisse est défectueux;
Considérant que le remplacement de la pièce s'avère assez couteuse et que l'appareil en soit n'est plus très jeune;
Pour ces motifs, sur proposition du conseiller Jean-Pierre Brien, appuyé par le conseiller Jacques Bergeron que le conseil de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle accepte la soumission de Cimon Bouchard inc daté du 3 avril 2018;
Que le montant de deux mille trois cent un dollars et quatre-vingt-quatre sous (2 301.84\$) soit accepté pour le remplacement de l'unité climatiseur et chauffage au travers du mur;

M. le maire demande le vote : tous sont d'accord.
Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2018-04-74

FERMETURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

M. Réal Vel ferme la séance extraordinaire, il est 19h40.

Mme Majella René, gma
Dir. Générale et secrétaire-trésorière

M. Louis Coutu, maire
« en signant le présent procès-verbal
le maire est réputé avoir signé toutes
les résolutions»